

RAPPORT DU JURY

SAENES classe supérieure- classe exceptionnelle

Session 2017

Le jury, présidé par B Brioude, SG adjointe, comprend :

- deux chefs d'établissement : Madame Martinez, principale du collège de Velaux et Monsieur Lenormand, proviseur du lycée St Exupéry à Marseille
- deux agents comptables –gestionnaires : Madame Nouari, adjoint gestionnaire au LP Vinci à Marseille et Monsieur Massot, Gestionnaire comptable au lycée Cézanne à Aix en Provence.
- deux représentants des services déconcentrés et de l'enseignement supérieur : Madame Pujol d'Andrébo, chef de la division des budgets académiques au rectorat de l'académie d'Aix-Marseille et Madame Carole DANO, chargée de mission auprès de la DRH de l'académie d'Aix Marseille.

Quelques chiffres : SAENES classe supérieure

		Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Femmes	EPL	60	45	17	8
	Services déconcentrés-Supérieur	32	26	11	3
Hommes	EPL	9	6	3	3
	Services déconcentrés-Supérieur	5	2	1	1
TOTAL		106	79	32	15

Quelques chiffres : SAENES classe exceptionnelle

		Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Femmes	EPL	25	25	11	6
	Services déconcentrés-Supérieur	10	8	7	2
Hommes	EPL	3	3	1	0
	Services déconcentrés-Supérieur	1	1	1	0
TOTAL		39	37	20	8

Quelques observations :

1. Sur l'épreuve écrite :

Concours SAENES classe exceptionnelle :

La présentation du dossier RAEP apparaît mieux maîtrisée que l'an dernier. Le choix de présenter un dossier RAEP sous forme chronologique ou par compétences appartient au candidat ; dans tous les cas, quelle que soit la forme choisie, elle doit démontrer un projet professionnel construit.

Le jury suggère fortement de joindre un document au dossier RAEP permettant d'apprécier le degré d'autonomie et d'initiative de la personne dans son environnement professionnel; pour autant ce document doit être sincère. En effet, le jury n'est pas dupe et sait reconnaître les documents qui ne sauraient être de la seule responsabilité du candidat. Dans le cas de documents "réappropriés", cela dessert le candidat.

Les membres du jury doivent être en capacité, à la lecture du dossier RAEP, d'appréhender facilement l'environnement et les missions assurées par le candidat.
La qualité rédactionnelle doit être soignée; la structuration de l'exposé claire.

Concours SAENES classe supérieure

La consigne consistait à rédiger une note pour le Secrétaire général de la DSDEN de... en vue d'apporter les éléments de réponse au recours contentieux présenté par la mairie de X contre la décision de l'IA DASEN de fermer un poste de classe unique impliquant la fin de la scolarisation dans une école de la commune de X, à la rentrée suivante.

L'énoncé du sujet comportait un plan ; aussi les candidats étaient invités à le respecter.

Le jury a été bienveillant en acceptant que les termes de légalité externe, légalité interne, erreur manifeste d'appréciation ne soient pas utilisés. Il a été très sensible à la démarche d'analyse de la problématique par les candidats.

Sur la forme :

Les candidats ont bien cerné l'attendu de la note administrative sur la forme: le timbre, affaire suivie par, note à l'attention de Monsieur le SG de la DSDEN....Ce sont des éléments que le jury a retrouvés dans une très grande majorité de copies.
Certains candidats ont eu, malgré tout, du mal à se positionner dans la structure hiérarchique.

Dans l'ensemble, une qualité de syntaxe convenable et une orthographe maîtrisée ont été relevées.

Il reste des efforts à faire sur la présentation et/ou l'écriture : sauter des lignes, avoir une présentation synthétique avec des annonces de plan soulignées et sans rature.

Le style administratif doit être direct, très précis et fluide.

Le supérieur hiérarchique doit prendre connaissance de la note rapidement ; aussi les enjeux et les arguments doivent se dégager comme des lignes forces, appuyés sur des éléments en droit et en fait.

Sur le fond :

Le rappel des faits a plutôt été bien appréhendé par les candidats, mentionnant :

- la décision de l'IA DASEN,
- le recours gracieux de la mairie,
- la réponse apportée par l'IA DASEN au regard du contexte territorial, de la politique nationale, académique et de la réglementation,
- le recours contentieux et les moyens soulevés.

L'analyse des arguments devait faire apparaître clairement une distinction entre les moyens de forme : la consultation du Conseil départemental, des différentes instances et les moyens de fond.

Les moyens de fond consistaient à démontrer d'une part que la loi avait été respectée et que l'administration n'avait pas commis d'erreur manifeste d'appréciation autrement dit que la décision de l'IA était une décision justifiée au regard des circonstances : évolution des effectifs, localisation des deux écoles, distance, capacité des locaux de l'école de Y. L'argument économique du CDD pouvait être écarté ; ce contrat ne représentant que 5 heures hebdomadaires.

Les candidats pouvaient s'appuyer sur la jurisprudence fournie dans le dossier.

De trop nombreux candidats n'ont pas su sélectionner les informations utiles à la note administrative, restant sur des copier-coller des éléments du dossier sans prendre position.

Ce sujet devait conduire le candidat à repérer les éléments de droit et de contexte sur lesquels son supérieur pourrait s'appuyer pour défendre le dossier au contentieux. Il était attendu du candidat une prise de position argumentée.

2. Sur l'épreuve orale : elle comprenait deux parties, d'une part un exposé de carrière, d'autre part un entretien avec le jury.

Quel que soit l'examen professionnel, l'entretien doit démontrer la capacité du candidat à se situer dans son environnement professionnel, ***à en saisir les enjeux et les problématiques comme à se projeter dans une perspective d'évolution professionnelle***. Les membres du jury recherchent l'esprit de curiosité et surtout le potentiel des candidats à assurer la responsabilité de cadre intermédiaire.

Les motivations du candidat doivent être réfléchies et exposées clairement.

L'oral comme l'écrit doivent être structurés. L'annonce d'un plan et son respect valorisent l'exposé oral.

La spontanéité et la sincérité des candidats sont appréciées.

Concours SAENES classe exceptionnelle :

Pour l'exposé oral; il est conseillé aux candidats :

- sur la forme: de respecter le temps de 5 minutes pour l'exposé ; les candidats sont invités à présenter dans les 5 minutes et pas moins, de façon structurée leur parcours de carrière, leurs motivations en employant une formulation claire et précise ;
- sur le fond : leur exposé doit permettre aux membres du jury de comprendre leur positionnement dans l'institution et les enjeux de leurs missions.

L'exposé ne doit pas être un copier-coller du dossier RAEP ni une description détaillée de leurs tâches.

Il est attendu, à ce niveau d'examen professionnel, une capacité du candidat à aller au-delà de sa fonction, à faire preuve de curiosité et à prendre de la hauteur.

Il a été noté en particulier une absence d'intérêt sur les grandes réformes et enjeux du Ministère de l'Éducation nationale, témoin d'un manque de connaissances sur le système éducatif et d'une capacité à s'inscrire dans une vision plus systémique.

Sur les mises en situation, le jury n'attend de réponse exacte mais une réflexion et du bon sens.

Concours SAENES classe supérieure

Le jury suggère fortement de joindre un document au dossier RAEP permettant d'apprécier le degré d'autonomie et d'initiative de la personne dans son environnement professionnel; pour autant ce document doit être sincère.

L'exposé ne doit pas être un copier-coller du dossier RAEP ni une description détaillée de leurs tâches.

Les candidats sont invités à présenter les points saillants de leur parcours de carrière : les métiers exercés, les compétences développées, acquises en prenant appui sur des exemples pertinents. L'exposé chronologique doit être retenu seulement s'il permet de répondre aux préconisations énoncées ci-dessus.

Les exposés doivent être structurés (annonce de plan) et se dérouler dans le temps imparti (10 minutes).

L'exposé de carrière doit contextualiser les missions confiées (quelle institution, nombre d'agents etc...) et mettre en valeur les spécificités du métier (difficultés, intérêt...), l'apport des différentes expériences.

Les connaissances du système éducatif restent à parfaire. Il est vivement conseillé de consulter le site du ministère de l'éducation nationale pour connaître les réformes d'actualité.

Sur les mises en situation, le jury n'attend de réponse exacte mais une réflexion et du bon sens.

Fait à Aix en Provence, le jeudi 30 novembre 2017

La présidente du Jury
Blandine Brioude